



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--23) CONVENTION TRIPARTITE POUR LE FINANCEMENT DES
AMENAGEMENTS DE L'ESPACE COWORKING DE VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190925-lmc1H6684H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2019 Date de Publication : 30/09/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n°CM2017/12/08/05 du 8 décembre 2017 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel ;

Considérant que l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois exerce la compétence développement et aménagement économique ;

Considérant la volonté de la ville de créer et aménager un espace de coworking au 6 allée Charles V, pour répondre aux besoins des entreprises et des entrepreneurs ;

Considérant la proposition de l'association Coworkin' Vincennes d'assurer la gestion de cet espace de Coworking ;

Considérant le projet de convention tripartite avec l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois et l'association Coworkin' Vincennes pour le financement à hauteur de 350 000 € des aménagements d'un espace de coworking sis 6 allée Charles V à Vincennes ;

Après avis de la commission Développement économique, Développement durable et Collecte sélective du 18 septembre 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le projet de convention tripartite avec l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois et l'association Coworkin' Vincennes pour le financement des aménagements d'un espace de coworking sis 6 allée Charles V à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé